

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **25 juin 2025 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Propriété située au 15665, rue Lauzon (lot 1 690 463), secteur de Saint-Antoine (2025-0012) :**

Afin de permettre :

- pour le lot projeté 6 667 790 :
  - une superficie de 2 037,8 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 2 500 mètres carrés;
  - une largeur de 27,35 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 45 mètres.
- pour le lot projeté 6 667 791 :
  - une superficie de 2 064,9 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 2 500 mètres carrés;
  - une largeur de 22,50 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 45 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 27 mai 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate